

COVID.19 communiqué n°8

Vendredi 18 juin 2021

Chères Hénouvillaises, Chers Hénouvillais,

Selon les derniers chiffres de Santé publique France, le taux d'incidence est descendu à 40 cas pour 100 000 habitants sur 7 jours, du jamais vu depuis l'été dernier. Cette amélioration concerne l'ensemble du territoire métropolitain.

C'est ainsi que depuis hier (jeudi 17 juin), l'obligation générale du **port du masque en extérieur** est de manière générale levé.

Cependant, **le port du masque reste la règle** dans les cas suivants :

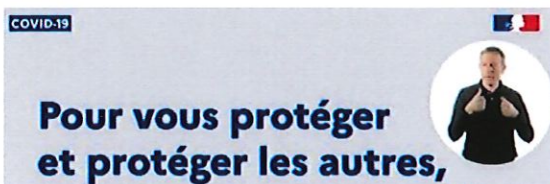
- Dans tous les lieux clos (bureaux, transports en commun, voiture si covoiturage, **bureaux de vote** lors des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin),
- Tous les commerces (même considérés comme « *petits magasins* » : boulangeries, fleuristes, boucheries, etc.),
- Lors de regroupements de personnes qui ne vivent pas sous le même toit,
- Lorsqu'on se trouve dans un lieu bondé, dans une file d'attente (même à l'extérieur),
- Sur les marchés, brocantes, cinémas, théâtres, ou dans les tribunes d'un stade, etc.

De même, le port du masque demeure obligatoire à l'extérieur lorsqu'il est impossible de respecter la distanciation sociale (1,50m entre chaque personne). Le protocole arrêté par les autorités pour la **fête de la musique** est maintenu.

Enfin, **le couvre-feu va être levé** dès ce dimanche 20 juin.

Chères Hénouvillaises, chers Hénouvillais, malgré ces « bonnes nouvelles », l'épidémie n'est pas terminée, elle est simplement en déclin et en raison des variants et des risques induits, conservons notre « **vigilance collective** ».

N'oubliez pas de télécharger l'application : « **#TousAntiCovid** »



*En respectant ces nouvelles consignes
nous sommes chacun en ce qui nous
concerne une barrière de virus.
Très chaleureusement*

Le Maire,



Jean-Marie ROYER